

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 juin 2021

Date de convocation du conseil municipal : 04 juin 2021

Membres présents : Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale,
Mme GENOT Angelina, M .LACAYROUZE Francis, M .MAGAL Jonhny, M. PRAZ Nicolas
Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile, M .SANZ Alain.

Absents excusés : Mme MONTEIL Linda

Procuration : Mme MONTEIL Linda à Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

Secrétaire de séance : M. PRAZ Nicolas

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un (e) secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du 20 mai 2021

Délibérations:

<p>-Redevance « le petit Rignac » -Avenant KIZILTAS -Subvention Sté Nationale des membres de la médaille militaire</p>
--

Questions diverses

-MAM
-CAUVALDOR

Début de séance : 20 h

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour du conseil municipal afin de délibérer sur l'emprunt nécessaire aux financements des travaux de restructuration « Mam, mairie, logements ».

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

- Procès-verbal du 20/05/2021

Après lecture et modifications le compte-rendu du 20/05/2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

-REDEVANCE « Bistrot Le Petit Rignac »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'occupation du domaine public, en l'occurrence le local « Bistrot le Petit Rignac ».

Il propose la mise à disposition du local « Bistrot le Petit Rignac » à l'association « Le Petit Rign@c Café » représentée par Mmes CANICAVE Christine, STOCK Catherine et M WATTIER Daniel.

L'occupant s'acquittera d'une redevance mensuelle jusqu'à la date du 31 décembre 2022 (voir article 3 de cette convention). A compter du 1^{er} janvier 2023, cette redevance sera réétudiée après consultation de la municipalité et de l'association concernée. La commune de Rignac conçoit la gratuité pour les trois (3) premiers mois d'occupation comme prime à l'installation.

Cette redevance sera révisée par avenant pour tout investissement ou prestations complémentaires effectuées par la commune à la demande de l'occupant.

Cette redevance sera réactualisée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers sans que celle-ci ne puisse entraîner une baisse. L'indice de base sera le dernier indice connu au 1^{er} janvier de chaque année.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil que le montant de cette redevance soit fixé symboliquement aux alentours de 20/25 €.

Article 3

Il est donné accord à l'occupant d'exploiter le local sans permis d'exploitation à condition de ne servir que des boissons relevant des Groupes de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie et ce jusqu'à la date du 31 décembre 2022 inclus.

Passé cette date il sera demandé et exigé un PERMIS d'EXPLOITATION afin d'exploiter la Licence IV mis à disposition par la commune. A défaut de ce permis, il sera mis fin à la présente convention. Un affichage spécifiera que les boissons sont réservées aux adhérents

Un débat s'instaure à l'issue duquel il est décidé après en avoir délibéré (6 pour, 2 abstentions, 1 contre)

-DE FIXER le montant de cette redevance à la somme de 20 €.

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération

-AVENANT KIZILTAS

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil :

- les différentes étapes de la maîtrise d'œuvre,
- les montants du marché initial,
- l'objet et le détail des avenants 1 et 2.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'Atelier KIZILTAS, maître d'œuvre sur le chantier de la MAM (mairie et logements) a transmis à la maîtrise d'ouvrage (commune de Rignac) les éléments intéressants les honoraires des délais d'exécution des prestations ordonnées : Phases n°7 et 8 DET et OPC du marché.

Un ordre de service n° 2020/12 de principe de prolongation des délais d'exécution des deux phases a été adressé à l'Atelier KIZILTAS.

Monsieur le maire demande d'approuver l'avenant 3 et de l'autoriser à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

-**ACCEPTE** l'avenant 3 du marché de maîtrise d'œuvre.

-**AUTORISE** M. le maire à signer toutes les pièces pour une bonne continuité des travaux.

-EMPRUNT CRCA : aménagements mairie, MAM et logements

Le retard d'exécution des travaux ont induit des dépenses différées.

La situation actuelle va nécessiter un complément de financement pour mandater les factures élevées qui vont nous parvenir dans les prochains jours.

Des contacts pris avec la Banque des Territoires et l'envoi de dossiers complexes n'ont pas reçu de suites.

Le complément de financement pour arriver à boucler les dépenses de ce projet se situent entre 250 k€ et 300 k€.

De ce fait, et afin de financer les travaux de restructuration du bâtiment « ancienne école » en mairie, MAM, et logements, Monsieur le Maire propose de faire un emprunt auprès du CRCA comme suit :

-ARTICLE 1^{er} : La collectivité de : Commune de RIGNAC contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

-ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 300 000 €

Durée de l'emprunt : 240 mois

Taux fixe : 1.21 %

Périodicité : trimestrielle

Echéances constantes

Frais de dossier : 600 €

Débloccage : L'intégralité des fonds sera débloquée dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

-ARTICLE 1 : La collectivité de : Commune de RIGNAC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

-ARTICLE 2 : La collectivité de : Commune de RIGNAC s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

-ARTICLE 3 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur LACAYROUZE Francis, Maire de RIGNAC.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** cette proposition d'emprunt,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet emprunt.

-SUBVENTION STE NATIONALE DES MEMBRES DE LA MEDAILLE MILITAIRE

Toutes les subventions accordées par la commune seront votées ensemble.

Cette délibération est donc reportée à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'avancement MAM-MAIRIE-LOGEMENTS:

- Les ateliers KIZILTAS ne sont présents lors de la dernière réunion de chantier.. Une personne déléguée par leurs soins à procédé à l'avancement des travaux avec les intervenants de la commune.
- L'entreprise ALLIANCE va redoubler d'efforts sur les travaux de la MAM. La consigne est de terminer la MAM au plus tôt.
- Les travaux sur les logements et la mairie sont presque terminés y compris la plomberie.
- Les travaux extérieurs devraient reprendre dans les prochaines semaines.
- Le Branchement AEP à la conduite principale reste à faire.
- La chaufferie est en cours de finalisation pour l'installation des appareils et raccordements.
- Les opérations de flocage sont repoussées de 3 semaines.
- Le choix des faïences est fait, dans l'attente de validation par les ateliers KIZILTAS.
- Intervention de l'entreprise COLAS : coulage du béton désactivé semaine 26.
- L'entreprise ALLIANCE se propose de nous présenter des échantillons de peinture..

Bistrot le petit Rignac :

La rénovation des sols du local a fait l'objet d'un devis par l'entreprise « Erick multiservices ». Ce devis validé par monsieur le maire s'élève à la somme de 2 575.71 €. L'entreprise interviendra dès réception des fournitures.

Bulletin municipal :

Monsieur le maire souhaite que la diffusion du prochain bulletin soit mise en place après les résultats des élections départementales et régionales.

Associations de la commune :

Une rencontre est programmée avec les associations: le mardi 15 juin à 20 heures 30. Sont conviées toutes les associations y compris les commissions « animation-festivités », « communication » et la commission « site ».

Assainissement :

Le rapport annuel sur l'assainissement vous sera transmis pour information.

Paiement de proximité :

Un nouveau service est mis en place par la Direction Générale des Finances Publiques. Les personnes qui souhaitent payer leurs contributions peuvent désormais le faire dans les bureaux de tabac. Le point de paiement le plus proche de Rignac est le Tabac de l'Horloge à Gramat.

La liste des buralistes partenaires agréés est disponibles auprès de votre centre de Finances Publiques ou sur le site : impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite.

Journée citoyenne sur la commune :

Il est proposé une journée citoyenne sur le thème « nettoyage du bourg », les membres du conseil approuvent cette idée à l'unanimité.

Doléance d'un habitant de la commune :

Un habitant de la commune, éleveur de chèvres a fait part à monsieur le Maire des difficultés qu'ils rencontrent en traversant la D840 avec son troupeau. La construction d'un boviduc reste une solution onéreuse.

Il lui sera proposé l'installation de panneaux « passage troupeaux ralentir ».

Elections départementales et régionales :

Les élections auront lieu les 20 juin et 27 juin dans la salle polyvalente.

La loi du 31 mai n°2021-689 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, récemment publiée prévoit (article 14) :

- D'afficher les gestes barrière et de veiller au bon respect des règles de conditions sanitaires,
- De mettre en place 2 urnes de vote – Conseillers départementaux et conseillers régionaux,
- De désigner 2 assesseurs par bureau de vote avec 1 conseiller municipal par urne,
- De veiller au bon déroulement des votes,
- De veiller à l'émargement et tampon de la carte pour ceux qui le souhaitent (non obligatoire pour notre commune),
- D'installer un sens de circulation avec entrée et sortie,
- De veiller que les électeurs passent bien d'une élection à l'autre,
- D'installer un isolement commun aux deux scrutins (veiller aux conflits).

Tour de garde des urnes: Madame CHALAUX Pascale et Monsieur SANZ Alain établiront les horaires de roulement des assesseurs.

Une réunion est programmée le 16 juin 2021 avec les membres du conseil et assesseurs pour la mise en place des consignes et du bon déroulement de ces élections.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 01 juillet 2021 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 30.

Pour extrait conforme,
Fait à Rignac, le 10 juin 2021

Le Maire,
Francis LACAYROUZE

Le secrétaire de séance,
Monsieur PRAZ Nicolas



